

## INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 10/2019



Les personnes souhaitant avoir les informations municipales sous format PDF sont priées de s'inscrire auprès de la Mairie et de nous faire parvenir leur adresse mail.

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

**Les mardis de 14h à 18h, mercredis de 9h à 12h et vendredis de 16h à 19h**

**Téléphone : 03.88.80.77.45      Fax : 03.88.80.74.38**

**Mail : mairie.lampertsloch@wanadoo.fr**

En cas d'urgence, on est prié de s'adresser directement au Maire ou à l'un des trois adjoints.

### PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS EN MAIRIE

Permanences du Maire, M. THALMANN Alfred (tél portable : 06.32.65.18.62) :

**Les mardis de 17h à 18h et les 1<sup>ers</sup> et 5<sup>èmes</sup> vendredis du mois de 18h à 19h et sur rendez-vous**

Permanences des Adjointes, M. FUCHS Thierry, M. WALTER Dany et M. STEPHAN Daniel :

**Les 2<sup>èmes</sup>, 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> vendredis du mois de 18h à 19h**

**Le site internet de la Commune est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lampertsloch.fr/>**

### 1. MARCHE MENSUEL DU TERROIR A LAMPERTSLOCH

Vu le peu d'affluence lors des périodes hivernales, la Commune vous informe qu'il n'y aura pas de marché du terroir aux mois de janvier et février 2020.

Le marché du terroir reprendra au mois de mars 2020.



## 2. ETAT CIVIL DU MOIS DE NOVEMBRE 2019

### *ANNIVERSAIRES*

SCHELLMANNNS René, né le 05/11/1938, 81 ans.

HAESSIG Ernest, né le 18/11/1938, 81 ans.

HAESSIG Henri, né le 21/11/1928, 91 ans.



### *MARIAGES*

STEINMETZ Alexandre et KALWACK Stéphanie,  
mariage célébré le 09/11/2019.



## 3. VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE ENSTERE

La Commune offre à nouveau aux particuliers la possibilité de réserver en Mairie leur bois de chauffage qui sera façonné dans les parcelles de la forêt communale et débardé en bordure de chemins.



**Réservation du bois enstéré pour les particuliers (contribuables de la commune) au prix de :**

- 55 € TTC / le stère pour les feuillus (chênes, hêtres, etc...) et les résineux (pins, épicéas, etc...)

**Réservation du bois enstéré pour les particuliers (non contribuables de la commune) au prix de :**

- 65 € TTC / le stère pour les feuillus (chênes, hêtres, etc...) et les résineux (pins, épicéas, etc...)

**Chaque acheteur est limité à un maximum de 10 stères par acquéreur.**

**Les éventuels acheteurs pourront réserver leur bois à la Mairie (heures d'ouverture du secrétariat) et ce, à compter du 04 novembre 2019 jusqu'au 13 décembre 2019 dans la limite des stocks disponibles.**

## 4. TEST MENSUEL DE LA SIRENE A LAMPERTSLOCH

La Commune vous informe qu'un **test de fonctionnement de la sirène de LAMPERTSLOCH** aura lieu **tous les 1er mercredis du mois à 12h.**

## 5. PHOTOS INSOLITES

Si vous disposez de photos insolites prises à LAMPERTSLOCH, n'hésitez pas à les envoyer à l'adresse suivante : [mairie.lampertsloch@wanadoo.fr](mailto:mairie.lampertsloch@wanadoo.fr)

Photos de M. Thierry RUCH « rase-mottes d'une montgolfière à Lampertsloch »



## 6. CHASSE COMMUNALE : DATES DES BATTUES MOIS DE DECEMBRE 2019 ET JANVIER 2020

L'Association de Chasse de Lampertsloch – Preuschorf effectuera ses prochaines battues selon le programme suivant :



**Les vendredis 06 décembre et 20 décembre 2019**  
**Les vendredis 17 janvier et 31 janvier 2020**



Les promeneurs et vététistes sont donc priés de redoubler de vigilance et de prudence dès lors qu'ils traverseront une zone boisée de la forêt communale concernée par la battue annoncée et signalée par des panneaux de danger.

## 7. FÊTE DE NOËL DES SENIORS

La Commune invite les seniors âgés (de plus de 69 ans) à la traditionnelle fête de Noël qui se déroulera le :



**Dimanche 08 décembre 2019**  
**à partir de 12h à la salle des fêtes**



Un repas sera servi aux participants et un programme de choix détendra l'assistance au courant de l'après-midi.

Les personnes ayant optées pour la livraison à domicile pour raison médicale seront livrées à 12h30. Soyez les bienvenus et venez nombreux afin que la fête soit réussie.

## 8. MARCHE DE NOËL

**Samedi le 14 décembre 2019 de 8h à 18h  
à la salle des fêtes de LAMPERTSLOCH**



**Le Groupe des Jeunes de LAMPERTSLOCH sera heureux de vous accueillir à son stand de nichoirs, mangeoires et divers articles.**

Suite à l'arrêté préfectoral du 19/07/2019 interdisant les lâchers de ballons, le traditionnel lâcher de ballons sera remplacé par un autre évènement, qui aura lieu à la tombée de la nuit.

Les récipiendaires de cette nouvelle animation seront, comme d'habitude récompensés pendant la réception offerte par le groupe des jeunes lors de la « Kirwe 2020 ».

Le bénéfice sera versé à l'Association PETIT CŒUR DE BEURRE (enfants atteints de cardiopathies).



**Le Comité des fêtes de LAMPERTSLOCH, vous invite, à l'occasion du marché de Noël, à découvrir les différents stands d'articles de Noël.**

Vous y trouverez les produits du marché du terroir, de l'artisanat, des décorations de Noël et idées cadeaux...

**08h :** Ouverture de la buvette, vin chaud, café, bière de Noël...

**12h :** dampfnüdle avec compote, soupe aux pois, jambon, frites, grillades...

**Vers 17h :** Marche aux lampions pour petits et grands, avec à l'arrivée un chocolat chaud offert à tous les participants.

**Toute la journée :** passage du Père Noël et animations musicales...



### VIE SCOLAIRE : vente de café et gâteaux



**Une vente de café et gâteaux aura lieu lors du marché de Noël,  
A partir de 10h à la salle des fêtes.**

**Le bénéfice ira à la coopérative scolaire de LAMPERTSLOCH.**

**Merci de les soutenir.**



De plus, courant du mois de décembre, une distribution de bons de commandes sera effectuée dans les boîtes aux lettres des particuliers, pour une vente de fromages (provenance d'une fruitière artisanale) au profit de la classe de découverte des grandes sections CP à ORBEY.

## 9. PASSAGE DU PERE NOËL A LAMPERTSLOCH

Comme chaque année, l'Association Cheval et Nature a le plaisir de vous inviter pour un moment convivial autour d'un vin chaud et des « bredele » le :

**Dimanche 22 décembre 2019  
à la Place du Tilleul à partir de 14h**

Le Père Noël sera naturellement de passage pour distribuer ses friandises aux petits et aux grands enfants.

Cette année les dons de cet après-midi seront reversés à l'école de Lampertsloch pour aider à financer la classe découverte des GS/CP.



## 10. « GROUPE DES JEUNES » DE LAMPERTSLOCH : RAMASSAGE ET CREMATION DE SAPINS

Le « Groupe des jeunes » de LAMPERTSLOCH vous informe qu'il effectuera un **ramassage de sapins de Noël** dans le village.



**Samedi 11 janvier 2020 à partir de 10h**

**Merci de déposer les sapins devant votre domicile.**

A la tombée de la nuit, vers 17h, **crémation des sapins collectés à l'ancien site Total de LAMPERTSLOCH.**

**Vin chaud et knacks offerts aux personnes souhaitant se joindre au groupe.**

Le Groupe des Jeunes remercie le maire, les adjoints, le conseil municipal ainsi que toutes les personnes qui ont soutenu notre association lors de nos diverses activités durant l'année, vous avez tous contribué à la réussite de nos manifestations.

**Les membres du Groupe des Jeunes souhaitent à vous tous un JOYEUX NOËL et une BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2020.**

## 11. NOUVELLES VOIRIES

La réfection des rues Saint Charles et Oberbuehl est en voie d'achèvement.

Les travaux consistaient à l'enfouissement des réseaux télécoms et de la fibre optique.

Ainsi que la mise en place de caniveaux et d'un nouveau revêtement.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 107 000 € HT avec une subvention prévisionnelle du Conseil Départemental à hauteur de 32 000 € HT au titre du fonds de solidarité communale.

La Commune remercie la patience des riverains, étant donné que les travaux de réfection se sont déroulés en plusieurs phases.



## 12. TAGES ZITAT (Marie von Ebner-Eschenbach, österreichische Erzählerin)

« Man bleibt jung, so lange man noch lernen, neue Gewohnheiten annehmen und Widerspruch ertragen kann »

### 13. AVANCEMENT DES TRAVAUX CHEMIN MITOYEN

Le chemin mitoyen entre les forêts de KUTZENHAUSEN et de LAMPERTSLOCH est quasiment terminé, la couche de finition a été posée.

Il reste le raccord en enrobé à la RD et la pose d'un panneau de signalisation.

**Des panneaux « route barrée » aux véhicules et cavaliers pour le repos du chemin sont en place, et ce, jusqu'au 15 mai 2020.**



### 14. TRAVAUX BATIMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE

Des travaux de rénovation du mur du local des pompiers concernant le bâtiment de l'ancienne mairie sont en cours.



### 15. PHOTOS DE LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Enumération des victimes de la guerre 1914-1918

Dépôt de gerbe par le maire honoraire Alfred STURM et le maire Alfred THALMANN



## 16. ARBRE FRUITIER OFFERT PAR LA COMMUNE POUR LES NAISSANCES

Depuis quelques années, pour toute naissance d'un enfant domicilié dans la commune, la municipalité offre un arbre fruitier, que les parents peuvent planter chez eux. Les parents concernés reçoivent un courrier où ils peuvent choisir parmi divers type d'arbres fruitiers.

La livraison des arbres fruitiers a lieu une fois par an (entre la fin du mois de novembre et début du mois de décembre).

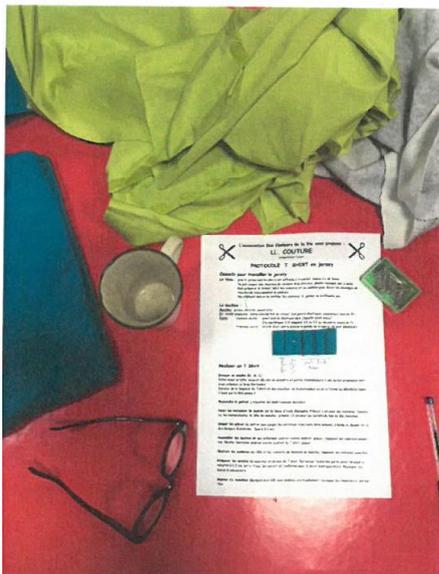
Pour l'année 2019, 05 arbres fruitiers seront livrés.



## 17. ASSOCIATION DES COULEURS DE LA VIE



## Association des Couleurs de la Vie



- Vannerie : ensemble c'est mieux !
- Au marché, Les petits riens : échanger c'est génial !
- Au Qi Gong : ça fait du bien, terriblement de bien !
- La couture, LL. Couture : tellement envie de faire des habits, des choses avec des tissus et comme toujours => ensemble c'est extra.
- Soyez curieux, proposez, échangez, discutez, questionnez :
- [contact@lescouleursdelavie.fr](mailto:contact@lescouleursdelavie.fr)
- ou
- 06.06.81.20.01 (laisser un message)

## 18. DENEIGEMENT DES TROTTOIRS

La Commune rappelle que tout propriétaire ou locataire est tenu de pourvoir au déneigement de son trottoir.

Les bacs (jaunes) disposés sur l'ensemble de la Commune sont à votre disposition pour cet effet.

Nous vous prions d'utiliser de préférence du sable pour le déneigement, et ce, pour préserver l'environnement.

L'utilisation du sel n'étant nécessaire qu'en cas d'enneigement important.



## 19. TIRS DE PIÈCES D'ARTIFICE DURANT LA PÉRIODE DU NOUVEL AN

L'arrêté Préfectoral du 13 septembre 2013 régleme la vente, le stockage, le transport, l'importation, l'exportation, le transfert et l'utilisation des pétards, artifices élémentaires de divertissement et pièces d'artifices.

Il est interdit de vendre tout type d'artifice aux mineurs de moins de 12 ans, la vente sur la voie publique est interdite.

L'acquisition des artifices de catégorie K1/C1 est autorisée à toute personne âgée de plus de 12 ans.

L'acquisition des artifices de type fusée ou permettant le tir pendu est réservée aux titulaires d'un certificat de qualification.

L'acquisition des artifices de catégorie K2/C2, K3/C3 et T1 est autorisée à toute personne majeure.

Toutefois du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet et du 1<sup>er</sup> novembre au 10 janvier, l'arrêté préfectoral limite leur acquisition aux seuls détenteurs d'une qualification.

L'acquisition des artifices de catégorie K4/C4 et T2 est réservée aux titulaires d'une qualification.

Toute importation est soumise à l'autorisation préalable des douanes et l'article 6 de l'arrêté précise les modalités de délivrance de cette autorisation.

L'arrêté édicte dans ses articles 7 à 10 des prescriptions en matière de détention, transport et stockage.

L'utilisation des artifices est interdite à moins de 100 m des établissements de soins, de santé et maison de retraite et à moins de 50 m de tout autre type de bâtiment.

L'utilisation est interdite dans les bals et autres lieux où se tient un grand rassemblement de personnes, sauf autorisation du maire.

**Les parents sont priés de rappeler ces restrictions à leurs enfants et de leur recommander de ne pas commettre de dégradations aux boîtes aux lettres, véhicules, bâtiments ou à d'autres installations en y faisant exploser des pétards !**



## 20. FERMETURE DE LA MAIRIE

En raison des fêtes de fin d'année et des congés du personnel, le secrétariat de la Mairie sera exceptionnellement :

**Fermé du 24 décembre 2019 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 inclus**



*La municipalité et l'ensemble du personnel vous souhaitent  
un Joyeux Noël et une bonne et heureuse nouvelle Année*

## 21. LE BAFA BASE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER PEHELBRONN ET « VACANCES POUR TOUS »

Pour encadrer des enfants et des jeunes en centre de loisirs, colonie de vacances ou autres actions ponctuelles, le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est un certificat utile et important.

C'est pourquoi « Vacances pour Tous » organise en partenariat avec la communauté de communes Sauer-Pechelbronn **du samedi 18 avril au samedi 25 avril 2020, une formation générale du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)** en demi-pension (avec certaines soirées jusqu'à minuit) sur le territoire de la communauté de communes Sauer Pechelbronn.

Le coût de cette formation du BAFA base est d'environ 150€.

Le BAFA est un diplôme non professionnel permettant d'encadrer de façon occasionnelle des enfants et adolescents en accueil de loisirs avec ou sans hébergement.

**La condition essentielle pour s'inscrire est d'être âgé de 17 ans le 1<sup>er</sup> jour du stage.**

La formation BAFA se déroule en 3 étapes à effectuer dans l'ordre.

Dans un premier temps, le stage de formation général base qui se déroule sur 8 jours qui permet d'apprendre des connaissances sur le développement de l'enfant, son rythme, la vie quotidienne en centre, la sécurité et la législation...

Puis un stage pratique de 14 jours dans un centre de loisirs avec ou hébergement au contact avec du public.

Enfin cette formation se solde par un stage d'approfondissement de 8 jours, sur une thématique bien précise et choisie.

Cette dernière étape permet d'approfondir des connaissances et de faire un retour d'expérience sur le stage pratique.

Ces trois étapes sont à réaliser dans un délai de 30 mois maximum, avec pas plus de 18 mois entre le stage de formation général (étape 1) et le stage pratique (étape 2).

Contenus de la formation générale de 8 jours qui se déroulera au printemps 2020 (dont 3 soirées):

- Des pratiques d'activités (activités manuelles, sportives, d'expressions, environnementales, jeux, chants...) et une réflexion sur leur mise en place avec adaptation aux différents publics accueillis et mise en situation.
- Des temps de réflexion et d'échanges sur
  - La connaissance des publics accueillis
  - Le rôle et la fonction de l'animateur
  - La réglementation, les responsabilités, la sécurité
  - La vie collective et quotidienne en accueils de loisirs
  - La vie collective du stage de base
  - Des temps d'accompagnement du stagiaire pour faire le point sur son parcours dans la formation.

Si tu es intéressé(e)s par cette formation, merci de prendre contact avec WEISS Barbara, [barbara.weiss@sauer-pechelbronn.fr](mailto:barbara.weiss@sauer-pechelbronn.fr) ou **06.89.72.08.11 avant le vendredi 20 février 2020.**

Suite à cette prise de contact, un dossier de pré-inscription vous sera transmis qu'il faudra retourner (en sachant que les inscriptions seront closes à la 30<sup>ème</sup> inscription).

Pour information le stage débutera le **samedi 18 avril** et se terminera **samedi 25 avril 2020** et qu'il sera nécessaire d'être présent à tous les temps de formations et tous les jours y compris les repas durant l'ensemble de la formation (dont deux soirées).

Pour plus de renseignements ou pour faire une inscription vous pouvez contacter, WEISS Barbara : [barbara.weiss@sauer-pechelbronn.fr](mailto:barbara.weiss@sauer-pechelbronn.fr) ou **06.89.72.08.11.**



**PERMANENCES 2020**

**1) Permanences de novembre et décembre 2019 (puis mars et avril 2020)**

	JOURS & HEURES	LIEUX ET ADRESSE DE PERMANENCE
Permanences du lundi	tous les lundis de 09h30 à 11h00	Communauté de Communes de la Plaine du Rhin à Beinheim 03, rue Principale 67930 <b>BEINHEIM</b>
	tous les lundis de 17h00 à 18h00	Communauté de Communes de la Plaine du Rhin Mairie de Lauterbourg 21, rue de la Première Armée 67 630 <b>LAUTERBOURG</b>
	tous les 2e et 4e lundis du mois de 13h30 à 15h00	Communauté de Communes de la Plaine du Rhin Mairie de Seltz 10, place de la Mairie 67470 <b>SELTZ</b>
Permanences du mardi	tous les 1er mardis du mois de 13h30 à 15h00	Communauté de Communes du Pays de Wissembourg à Wissembourg 04, quai du 24 Novembre - 67160 <b>WISSEMBOURG</b>
	tous les 3e mardis du mois de 13h30 à 15h00	Unité Technique du CD67 - Zone d'Activité Intercommunale Extension Sud 22, rue Alfred Kastler - 67160 <b>WISSEMBOURG</b>
	tous les 4e mardis du mois de 15h30 à 16h30	Communauté de Communes de L'Outre Forêt à Hohwiller 04, rue de l'Ecole - 67250 <b>HOHWILLER</b>
Perm. du mercredi	tous les 1er et 3e mercredis du mois de 13h30 à 15h00	Maison du Conseil Départemental de Haguenau 03, rue des Sœurs 67500 <b>HAGUENAU</b> (en face de la Sous Préfecture)
Permanences du jeudi	tous les 1er et 3e jeudis du mois de 17h00 à 18h00	Maison des Services de Bischwiller - 48, rue Georges Clémenceau - 67240 <b>BISCHWILLER</b> (près de la Poste de Bischwiller)
	tous les 2e et 4e jeudis du mois de 17h00 à 18h00	Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-Les-Bains - 05, place Bureau Central - 67110 <b>NIEDERBRONN-les-BAINS</b> (au dessus de la CPAM et du Trésor Public)

Fermetures de l'atelier Urba-Concept et Congés : Congés d'Hivers : du 21 décembre 2019 au 05 janvier 2020 inclus

**2) Permanences de janvier et février 2020**

	JOURS & HEURES	LIEUX ET ADRESSE DE PERMANENCE
Perm. du lundi	tous les lundis de 09h30 à 11h00	Communauté de Communes de la Plaine du Rhin à Beinheim 03, rue Principale 67930 <b>BEINHEIM</b>
	tous les lundis de 14h00 à 15h00	Communauté de Communes de la Plaine du Rhin Mairie de Lauterbourg 21, rue de la Première Armée 67 630 <b>LAUTERBOURG</b>
Permanences du mardi	tous les 1er mardis du mois de 13h30 à 15h00	Communauté de Communes du Pays de Wissembourg à Wissembourg 04, quai du 24 Novembre - 67160 <b>WISSEMBOURG</b>
	tous les 3e mardis du mois de 13h30 à 15h00	Unité Technique du CD67 - Zone d'Activité Intercommunale Extension Sud 22, rue Alfred Kastler - 67160 <b>WISSEMBOURG</b>
	tous les 4e mardis du mois de 15h30 à 16h30	Communauté de Communes de L'Outre Forêt à Hohwiller 04, rue de l'Ecole - 67250 <b>HOHWILLER</b>
Perm. du mercredi	tous les 1er et 3e mercredis du mois de 13h30 à 15h00	Maison du Conseil Départemental de Haguenau 03, rue des Sœurs 67500 <b>HAGUENAU</b> (en face de la Sous Préfecture)
Permanences du jeudi	tous les 1er et 3e jeudis du mois de 14h00 à 15h00	Maison des Services de Bischwiller - 48, rue Georges Clémenceau - 67240 <b>BISCHWILLER</b> (près de la Poste de Bischwiller)
	tous les 2e et 4e jeudis du mois de 14h00 à 15h00	Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-Les-Bains - 05, place Bureau Central - 67110 <b>NIEDERBRONN-les-BAINS</b> (au dessus de la CPAM et du Trésor Public)

**3) Permanences de mars et avril 2020**

JOURS & HEURES	Idem que les permanences de novembre et décembre 2019
----------------	---



« La loi identifie le Département comme pilote sur la lutte contre la précarité énergétique. Pour le Département, cette politique permet de répondre à plusieurs enjeux : environnementaux, sociaux et sanitaires. Notre rôle est de sensibiliser les bas-rhinois à la réhabilitation énergétique des logements, de les inciter grâce aux aides financières à réaliser les travaux et de les orienter vers un accompagnement individualisé pour réduire leurs charges.

Chaque année, le Département investit plus de 5 millions d'euros pour accompagner les projets de travaux de rénovation énergétique au titre de sa politique volontariste et de sa délégation des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat. >>>

**Etienne WOLF,**

Vice-président en charge des politiques de l'Habitat

## LES AIDES AUX TRAVAUX : LE PIG RÉNOV'HABITAT 67

**Vous souhaitez améliorer le confort énergétique de votre logement ?**

**Le Département vous soutient financièrement dans votre projet de rénovation !**

### QUI EST CONCERNÉ ?

- > Les propriétaires occupants
- > Les propriétaires bailleurs
- > Les propriétaires de logements vacants
- > Les investisseurs

### QUELS TRAVAUX ?

La plupart des travaux destinés à l'amélioration de l'habitat en matière de sécurité (électricité, sanitaire...) de salubrité (étanchéité, ventilation...) ainsi que les travaux visant à réduire vos charges énergétiques (chauffage, isolation, menuiseries extérieures...).

Sont également concernés, les travaux d'embellissement des façades des maisons traditionnelles d'avant 1900 (crépiage, menuiseries extérieures, couverture et éléments architecturaux...)

### QUELLES CONDITIONS ?

- > Le logement doit dater de plus de 15 ans
- > Les travaux ne doivent pas avoir commencé à la date de dépôt du dossier
- > Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment pour un montant supérieur à 1500 €

### QUELS MOYENS ?

Les aides du Département, de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), de l'Etat (Programme Habiter Mieux) et des collectivités le cas échéant peuvent être mobilisées pour la réalisation de ces travaux par les propriétaires (occupants ou bailleurs).

Le Programme d'Intérêt Général Rénov'Habitat 67 et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat peuvent vous concerner !

### QUELS OBJECTIFS ?

Diminuer vos charges d'énergie (isolation, chauffage)

Mettre aux normes les logements vétustes (électricité, sanitaires...)

Disposer d'un soutien technique et financier pour rénover votre logement

### QUELS AVANTAGES ?

- > Des conseils gratuits et personnalisés
- > Des subventions pour les travaux (sous certaines conditions)
- > Des avances de subventions (sous certaines conditions)
- > Un accompagnement renforcé pendant les travaux

### OÙ SE RENSEIGNER ?

Des bureaux d'études sont missionnés par le Département et les collectivités pour vous aider dans toutes les phases de votre projet.

Un bureau intervient sur chaque territoire. Vous pouvez le contacter par téléphone.

### CONTACTS

Contactez gratuitement le bureau d'études missionné par le Département sur votre territoire :

Sur **bas-rhin.fr/habitatlogement**  
ou au **0 810 140 240** (coût d'un appel local)

#### → Territoire **NORD**

Urba concept - Tél. : 03 88 68 37 00

#### → Territoire **OUEST**

Urbam Conseil - Tél. : 03 29 64 45 16

#### → Territoire **SUD-BRUCHE, PIEMONT DES VOSGES**

SOLIHA ALSACE - Tél. : 03 90 41 40 90

#### → Territoire **SUD-RIED**

Urbam Conseil - Tél. : 03 29 64 45 19



## L'APPUI AUX RÉDUCTIONS DE FACTURE : **Le SLIME**

### QU'EST-CE QUE LE SLIME ?

Le SLIME (Service Local d'intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) Actifs 67 est un service du Département du Bas-Rhin hors Strasbourg Eurométropole qui permet d'intervenir auprès des ménages qui ont du mal à payer leurs factures d'énergie ou à chauffer leur logement pour réduire leurs factures d'eau et d'énergie.

### QUI EST CONCERNÉ ?

Tout ménage ayant des difficultés à payer ses factures d'énergie.

### QUELS AVANTAGES ?

- Bénéficier de conseil et d'astuces pour consommer intelligemment.
- Bénéficier également de la mise à disposition de petits équipements économes vous permettant de réaliser rapidement des économies financières et d'améliorer le confort dans votre logement.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

#### ÉTAPE 1 :

Contactez votre travailleur social ou contactez SLIME au 03.88.76.63.01 ou [slime@bas-rhin.fr](mailto:slime@bas-rhin.fr)

#### ÉTAPE 2 :

Vous recevrez la visite à domicile d'un volontaire en service civique qui analysera vos habitudes de consommation. Il disposera des équipements de mesure dans votre logement afin d'établir un bilan énergétique de votre logement.

#### ÉTAPE 3 :

Un bilan énergétique de votre logement vous sera proposé et le volontaire en service civique vous présentera les gestes à adopter afin de moins consommer. Il posera gratuitement des petits équipements économes (ampoule basse consommation, joint de fenêtre, bas de portes...) dans votre logement.

#### ÉTAPE 4 :

Au bout de quelques mois, une nouvelle rencontre permettra d'évaluer si vous avez pu réaliser des économies sur votre facture.

# INFO+



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN  
HOTEL DU DÉPARTEMENT  
Place du Quartier Blanc - 67064 STRASBOURG cedex 9  
Tel. : 03 88 76 67 67 / Fax : 03 88 76 67 97

[www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)

→ MISSION HABITAT, AMÉNAGEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Secteur Habitat  
Tel. : 03 88 76 63 01  
[logement@bas-rhin.fr](mailto:logement@bas-rhin.fr)

